



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

Publié : le 2024-02-26

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for the Quarter Ended December 31,
2023

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

1. [Introduction](#)
2. [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
3. [Risques et incertitudes](#)
4. [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
5. [Approbation des cadres supérieurs](#)
6. [Annexe](#)

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le Budget supplémentaire des dépenses (B).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité de vérification ministériel.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2024. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels.

Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.2 Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux suivants :

Surveillance des dépenses

Revoir les propositions et les autorisations de dépenses; revoir les programmes gouvernementaux actuels et proposés quant à l'efficacité, l'efficacités et la pertinence; informer le Parlement et les Canadiens sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services et à l'accès à l'information gouvernementale ainsi qu'à la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Surveillance réglementaire

Élaborer et surveiller des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires; examiner les projets de règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences des politiques du gouvernement; promouvoir la coopération en matière de réglementation entre administrations.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (comprenant les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs du recrutement et de maintien en poste des employés.

1.3 Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement ministérielles et ses recettes sont gérées en vertu du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers de ce qui suit :

- le crédit 1, **Dépenses du programme**, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale. Il s'agit entre autres du Régime de soins de santé de la fonction publique, du Régime de soins dentaires de la fonction publique, du Régime de services dentaires pour les pensionnés, du Régime d'assurance-invalidité des paiements,

des charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario et Québec) et du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique.

- les autorisations législatives qui couvrent toute somme résiduelle entre les contributions du gouvernement aux divers régimes et la répartition de ces coûts aux ministères.

Le SCT gère 6 différents crédits centraux :

- Le crédit 5, **Éventualités du gouvernement**, permet de suppléer à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, permet de suppléer à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements de la rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale en raison de la négociation collective.
- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 % du budget brut de fonctionnement contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.
- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, permet de suppléer à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.

Le financement à partir de ces crédits est approuvé par le Parlement. À l'exception du crédit 20, le financement à partir des crédits centraux est transféré du SCT aux ministères et organismes individuels, une fois que les critères établis sont respectés. Comme tout autre ministère, le SCT reçoit également sa propre part des crédits, qui sont transférés à son propre crédit 1. Les crédits centraux non utilisés sont déclarés comme fonds inutilisés.

Les dépenses engagées en vertu des autorisations législatives reflètent dans une grande mesure l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le régime de pensions de la fonction publique, le régime de pensions du Canada et le régime de pensions du Québec, les primes d'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT récupère auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux leur quote-part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite aux dépenses réelles dans le même crédit législatif. Des rajustements sont effectués à la fin de l'exercice aux crédits législatifs de chaque ministère (y compris ceux du SCT) pour l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera de zéro.

Les montants de transfert de tous les crédits centraux susmentionnés seront inclus dans les rapports financiers de chaque ministère bénéficiaire.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

Cette section :

- expose les faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 31 décembre 2023;
- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent pour ceux qui dépassent un seuil d'importance de :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme et pour les autorisations législatives,
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires pour 2023-2024 au 31 mars 2024	Autorisations budgétaires pour 2022-2023 au 31 mars 2023	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au troisième trimestre de 2023-2024 (31 décembre 2023)	Dépenses cumulatives au troisième trimestre de 2022-2023 (31 décembre 2022)	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023	Dépenses du troisième trimestre de 2023-2024	Dépenses du troisième trimestre de 2022-2023	Écart entre les dépenses du troisième trimestre de 2023-2024 et celles du troisième trimestre de 2022-2023
Crédit 1 : Dépenses du programme	390 596	378 068	12 528	271 475	236 761	34 714	98 791	86 974	11 817
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	3 771 494	3 732 363	39 131	2 769 487	2 851 317	-81 830	995 881	1 391 003	-395 122
Autorisations législatives	37 956	37 256	700	117 241	-140 143	257 384	93 367	-81 619	174 986
Total	4 200 046	4 147 687	52 359	3 158 203	2 947 935	210 268	1 188 039	1 396 358	-208 319

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 52,4 millions de dollars (1,3 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont augmenté de 12,5 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 39,1 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont augmenté de 0,7 million de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

Changements dans les autorisations votées et législatives (2023-2024 comparativement à 2022-2023)	En milliers de dollars
Crédit 1 : Dépenses du programme	
Rajustements de rémunération visant à financer les augmentations de salaire afin de respecter les obligations découlant des conventions collectives	16 438
Fonds destinés aux besoins opérationnels critiques - Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines	11 873
Financement visant à faire progresser les marchés des combustibles propres au Canada	10 900
Financement visant à soutenir la mise en œuvre d'une parité salariale proactive dans la fonction publique fédérale	8 447
Augmentation nette du Report du budget de fonctionnement	3 452
Fonds destinés à lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail dans la fonction publique fédérale	2 748
Fonds destinés au leadership assuré lors de la transition vers la technologie infonuagique	2 271
Financement à l'appui de la transformation de la gestion financière	2 031
Transfert du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux au Secrétariat du Conseil du Trésor à l'appui de l'Ambition numérique du gouvernement du Canada	1 500
Temporisation du financement du plan d'action et de l'examen de l'accès à l'information	-1 208
Temporisation du financement destinés au Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant afin de créer un milieu de travail inclusif et accessible	-1 331
Temporisation du financement du Programme d'apprentissage mixte	-1 338
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	-3 836
Temporisation du financement visant à favoriser une fonction publique diversifiée et inclusive	-3 982
Temporisation du financement visant à mettre en œuvre la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris la Gendarmerie royale du Canada	-4 535
Temporisation du financement de l'avancement de la classification des emplois de l'administration publique centrale et de la modernisation du groupe Services des programmes et de l'administration (PA)	-5 897
Financement des initiatives de stabilisation de Phénix et des RH à la paye	-10 236
Financement pour les règlements à l'amiable	-14 769
Sous-total du crédit 1	12 528
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Financement des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique	520 564
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	-1 702
Financement des régimes d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada	-479 731
Sous-total du crédit 20	39 131
Autorisations législatives	
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	700
Sous-total des autorisations législatives	700

Changements dans les autorisations votées et législatives (2023-2024 comparativement à 2022-2023)	En milliers de dollars
Total des autorisations	52 359

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Les dépenses budgétaires cumulatives, en date du 31 décembre 2023, ont augmenté de 210,3 millions de dollars (7,1 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont augmenté de 34,7 million de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont diminué de 81,8 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 257,4 millions de dollars.

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2023, les dépenses budgétaires ont diminué de 208,3 millions de dollars (14,9 %), comparativement à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont augmenté de 11,8 million de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont diminué de 395,1 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 175,0 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			
1 Personnel	L'augmentation des dépenses depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre est principalement attribuable à ce qui suit : <ol style="list-style-type: none"> 1. l'augmentation des coûts découlant des nouvelles conventions collectives; 2. les équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au Bureau de la dirigeante principale de l'information, pour soutenir la gouvernance et la supervision des initiatives numériques; 3. les équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au Bureau du contrôleur général, pour soutenir la transformation de la gestion financière; 4. les prestations parentales. 	40 504	24 247

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
4 Services professionnels et spéciaux	<p>L'augmentation des dépenses depuis le début de l'année est principalement s'explique par les recouvrements des coûts du progiciel de gestion intégré du Secteur des services ministériels provenant du Pêches et Océans Canada sont traités comme des recettes nettes en vertu d'un crédit en 2023-2024, plutôt que comme des recouvrements de règlements interministériels en 2022-2023.</p> <p>Cette augmentation est partiellement compensée par une réduction des dépenses liées aux initiatives des RH à la paye.</p>	2 694	227
5 Location	<p>L'augmentation des dépenses depuis le début de l'exercice est principalement attribuable aux frais de licence des logiciels de ressources humaines engagés par la Division des ressources humaines.</p> <p>L'augmentation est partiellement compensée par une diminution des dépenses liées aux frais de licences des logiciels de clients pour le Secteur des services ministériels, car les dépenses seront engagées plus tard en 2023-24 qu'en 2022-23.</p>	1 014	-248
9 Acquisition de machines et de matériel	<p>La diminution des dépenses depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre s'explique principalement par le calendrier des acquisitions de matériel de technologie de l'information au sein du Secteur des services ministériels. Les dépenses seront engagées plus tard en 2023-2024 par rapport à 2022-2023.</p>	-2 449	-1 559
12 Autres subventions et paiements	<p>La diminution des dépenses depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre est principalement attribuable au calendrier des recouvrements des coûts du programme du gouvernement numérique au sein du Bureau de la dirigeante principale de l'information.</p> <p>Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation des dépenses liées aux coûts des solutions numériques au sein du Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, étant donné qu'aucun coût ne sera recouvré auprès d'autres ministères en 2023-2024, et des avances à d'autres ministères à même le Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant.</p>	-3 714	-3 883

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
Recettes nettes en vertu d'un crédit	<p>L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC) depuis le début de l'exercice est principalement attribuable au calendrier de facturation du recouvrement des coûts des services de gestion des ressources humaines par rapport à l'exercice précédent.</p> <p>L'augmentation des RNVC au troisième trimestre est principalement attribuable au calendrier de facturation du recouvrement des coûts des services de gestion des ressources humaines et de gestion financière par rapport à l'exercice précédent.</p>	-4 363	-7 773
Autre	Dépenses diverses	1 028	806
Sous-total du crédit 1		34 714	11 817
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	<p>La diminution des dépenses en 2023-2024 depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre par rapport à 2022-2023 est principalement attribuable à un paiement unique effectué en 2022-23 au titre du régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada afin de rétablir la santé financière du régime.</p> <p>L'augmentation est principalement attribuable aux assurances et aux prestations de la fonction publique suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le Régime de soins de santé de la fonction publique; 2. les charges sociales provinciales; 3. le Régime d'assurance-invalidité; 4. le Régime de soins dentaires de la fonction publique; 5. Taxe de vente du Québec et régime d'assurance parentale; 6. Régime de services dentaires pour les pensionnés; 7. Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique. <p>En général, les augmentations des dépenses d'assurance et d'avantages sociaux de la fonction publique et des charges sociales s'explique sont dues aux facteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une augmentation du taux d'utilisation des régimes d'avantages sociaux ou de l'accès à ceux-ci; 2. une augmentation des coûts unitaires causée par les nouvelles technologies médicales, les innovations et l'inflation des prix; 3. une augmentation de la population ou des taux de participation aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux; 4. les composantes salariales du crédit 20, influencées par les augmentations salariales attribuables aux conventions collectives des membres participants. 	-24 650	-363 579

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au troisième trimestre de 2023-2024 et celles de 2022-2023 (1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
Recettes nettes en vertu d'un crédit	<p>L'augmentation des RNVC depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre est principalement attribuable à ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les recettes supplémentaires perçues sur les comptes spéciaux et fonds renouvelable en raison de : <ol style="list-style-type: none"> a. l'augmentation du taux de cotisation à l'assurance de la fonction publique de 8,8 % en 2022-2023 à 9,1 % en 2023-2024; b. le taux d'emploi dans la fonction publique; c. les augmentations de salaire des cadres supérieurs; d. les nouvelles conventions collectives; e. les différences temporelles. 2. un recouvrement plus élevé des primes du Régime de soins de santé de la fonction publique en raison de l'augmentation des taux de prime en 2023-2024. 	-49 086	-22 781
Autre	Dépenses diverses	-8 094	-8 762
Sous-total du crédit 20		-81 830	-395 122
Dépenses législatives			
1 Personnel	<p>L'augmentation des dépenses législatives est attribuable à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) impute au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique, au Régime de rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes. L'augmentation des dépenses s'explique principalement par le calendrier des coûts et montants recouverts auprès des autres ministères et organismes sur la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés; toutefois, l'effet net sur les états financiers du SCT sera nul d'ici la fin de l'exercice.</p>	257 384	174,986
Sous-total des dépenses législatives		257 384	174 986
Dépenses totales		210 268	-208 319

3. Risques et incertitudes

Le SCT gère divers risques et diverses incertitudes tout en assurant une surveillance et un leadership dans le cadre de ses quatre responsabilités essentielles destinées à aider les ministères et organismes fédéraux à respecter les priorités du gouvernement et à obtenir des résultats pour les Canadiens.

Ressources humaines

Il existe un risque que le SCT ne dispose pas des ressources suffisantes pour se doter d'un personnel qui soit d'un niveau de capacité organisationnelle durable lui permettant de remplir efficacement son mandat, ce qui peut se traduire par des problèmes de ressources humaines et de bien-être des employés. Le SCT prend des mesures pour attirer, perfectionner et maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée et s'engage à assurer le bien-être des employés en accordant la priorité aux ressources visant à améliorer la conciliation travail-vie personnelle et en faisant la promotion du programme de mieux-être.

Transformation organisationnelle et conduite du changement

La capacité du SCT à mettre en œuvre des initiatives de changement comporte un risque financier, car le succès dépend de la collaboration, du soutien et des niveaux de financement des autres ministères. Afin d'atténuer le risque et de réaliser ses priorités, le SCT renforcera la mobilisation de la collectivité, exploitera les pratiques exemplaires existantes et ciblera le recrutement d'employés qualifiés possédant les compétences nécessaires en matière de gestion du changement.

Technologies de l'information

Il existe un risque lié aux systèmes de technologie de l'information (TI) concernant la maintenance, la mise à niveau, le remplacement et la protection contre les cybermenaces, qui pourrait entraîner une demande accrue de ressources financières. Le SCT s'est engagé à accorder la priorité aux investissements générationnels visant à mettre à jour les systèmes de technologie de l'information, et il dispose d'outils robustes pour surveiller, détecter et neutraliser les cybermenaces potentielles le plus rapidement possible.

Gestion financière

Il existe un risque de gestion financière que le ministère ne reçoive pas le financement nécessaire pour atteindre les résultats escomptés en raison du grand nombre de priorités et du contexte financier actuel de réduction des dépenses. Outre l'exercice de recentrage des dépenses publiques annoncé dans le cadre du budget 2023, d'autres réductions ont été annoncées dans le cadre de l'énoncé économique de l'automne de 2023. La situation financière fera l'objet d'un suivi régulier afin de déterminer la manière dont les ressources devront être hiérarchisées et les besoins de financement supplémentaire pour les nouvelles initiatives hautement prioritaires évalués.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au

personnel et aux programmes

Cette section met en évidence les changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes du SCT au cours du troisième trimestre de l'exercice, par ordre chronologique.

4.1 Les programmes

Dans le budget 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire les dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à partir de 2023-24, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite. En 2023-24, le SCT a adopté une approche ciblée pour réduire ses autorisations de 3 millions de dollars en matière de voyages et de services professionnels pour l'exercice 2023-2024. Ces fonds ont été bloqués aux niveaux de référence 2023-24.

4.2 Le personnel

Le 3 novembre 2023, le contrôleur général du Canada a annoncé le départ à la retraite de Mike Milito, contrôleur général adjoint, et la nomination de Sheri Ostridge à ce rôle, qui le remplacera dès le 4 décembre 2023.

Le 17 novembre 2023, le dirigeante principale de l'information a annoncé ce qui suit le départ de Paul Wagner, dirigeant principal de l'information adjoint du Canada, qui rejoindra Emploi et Développement social Canada à titre de président-directeur général du Service numérique canadien, à compter du 13 novembre 2023;

Le 29 novembre 2023, le premier ministre a annoncé la candidature de Marie-Chantal Girard au poste de présidente de la Commission de la fonction publique du Canada. Marie-Chantal était auparavant sous-ministre adjointe principale du Secteur des Relations de travail et de la rémunération globale au SCT. Carole Bidal a assumé le rôle à titre intérimaire.

Le 11 décembre 2023, les sous-ministres du SCT ont annoncé la nomination de Carol McLean au poste de chef des services juridiques, à compter du 18 décembre 2023.

Le 20 décembre 2023, le départ de Catherine Luelo, dirigeante principale de l'information du Canada, a été annoncé, à compter du 31 décembre 2023. Stephen Burt a assumé le poste de dirigeant principal de l'information du Canada par intérim à compter du 29 décembre 2023.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Catherine Blewett, secrétaire

Ottawa, Canada

Date :

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses du programme	390 595 512	98 791 150	271 474 903	378 068 057	86 974 022	236 760 521
Crédit 20 - Assurances de la fonction publique	3 771 494 022	995 880 838	2 769 486 837	3 732 362 861	1 391 003 459	2 851 316 585
Autorisations législatives						
A111 - Présidente du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	94 700	21 157	68 557	92 500	23 100	69 300
A140 - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	37 861 319	8,664,136	25 992 408	37 163 924	8 835 086	26 505 258
A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>, d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	-	84 681 852	91 180 050	-	-90 476 731	-166 718 026
Autorisations législatives totales	37 956 019	93 367 145	117 241 015	37 256 424	-81 618 545	-140 143 468

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations totales	4 200 045 553	1 188 039 133	3 158 202 755	4 147 687 342	1 396 358 936	2 947 933 638
* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.						

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	4 997 983 105	1 389 218 973	3 741 744 963	4 892 413 172	1 553 565 509	3 468 507 193
2 Transport et communications	4 640 271	479 962	1 053 926	1 909 748	336 880	740 790
3 Information	2 249 788	220 376	500 906	569 270	84 502	373 583
4 Services professionnels et spéciaux	161 063 183	30 840 543	89 243 739	148 184 767	39 146 586	93 927 636
5 Location	19 761 425	3 372 542	33 616 801	35 053 745	3 619 928	32 601 699
6 Services de réparation et d'entretien	4 039 670	468 756	518 946	1 813 803	264,558	297,899
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	1 313 113	61 347	240 160	902 606	68 342	158 873
* Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; A681 - Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i> ; and A683 - Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i>).						

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
9 Acquisition de machines et de matériel	516 465	783 669	942 571	5 887 685	2 342 765	3 391 257
10 Paiements de transfert	981 690	338 352	863 352	981 690	8,637	521 637
12 Autres subventions et paiements	30 199 994	-7 823 221	-9 320 887	33 211 572	-3 710 105	-4 834 169
Total des dépenses budgétaires brutes	5 222 748 704	1 417 961 299	3 859 404 477	5 120 928 057	1 595 727 602	3 595 686 398
Moins les revenus affectés aux dépenses						
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Articles gérés centralement	-930 552 283	-219 208 262	-664 229 068	-871 753 847	-196 427 518	-615 143 565
Recettes nettes en vertu d'un crédit - Dépenses du programme	-92 150 868	-10 713 904	-36 972 654	-101 486 868	-2 941 148	-32 609 195
Total des recettes affectées aux dépenses	-1 022 703 151	-229 922 166	-701 201 722	-973 240 715	-199 368 666	-647 752 760
Total des dépenses budgétaires nettes	4 200 045 553	1 188 039 133	3 158 202 755	4 147 687 342	1 396 358 936	2 947 933 638
Dépenses pangouvernementales incluses précédemment *						
1 Personnel	4 734 438 675	1 290 123 046	3 484 926 376	4 636 348 932	1 477 733 092	3 249 435 462
2 Transport et communications	-	11 188	43 329	-	11	2 068
3 Information	-	98	187	-	-	-
4 Services professionnels et spéciaux	2 241 075	9 199 254	37 246 467	4 524 200	17 631 388	44 413 750

* Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois sur la retraite et de la *Loi sur l'assurance-emploi*; A681 - Versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; and A683 - Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif*).

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
5 Location	-	809	1 537	-	-	-
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	-	840	878	-	-	-
9 Acquisition de machinerie et d'outillage	-	-	16	-	-	-
10 Paiements de transfert	500 000	-	325 000	-	-	300 000
12 Autres subventions et paiements	2 822 574	435 716	2 352 164	500,000	666 128	3 125 136
Total	4 740 002 324	1 299 770 951	3 524 895 954	4 641 373 132	1 496 030 619	3 297 276 416

* Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, d'autres lois sur la retraite et de la *Loi sur l'assurance-emploi*; A681 - Versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; and A683 - Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif*).